

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AE015	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1393,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 26/05/2025 au 26/05/2025

**OBJECTIFS**

- Élaborer les règles de contrôle interne comptable.
- Appliquer les dispositions réglementaires et prudentielles propres à la comptabilité d'assurance et réassurance vie-non vie.

**Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

## POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

**Au travers d'exposés et de cas réels, les participants auront une approche concrète du contrôle interne comptable et de sa mise en œuvre opérationnelle.**

**L'atelier pratique permettra aux participants d'élaborer, avec l'appui de l'animateur, la trame des questionnaires de contrôles clés de l'assurance qui est l'outil central du contrôle interne comptable des entreprises d'assurance.**

### Formateur(s) :

**Cette formation est animée par un professionnel de la comptabilité d'assurance, formateur expert de l'Ipass.**

## PROGRAMME

- A. Contrôle interne comptable
  - Objectifs et cadre réglementaire
- B. Mise en œuvre
  - 1. Cartographie de l'existant
    - a) systèmes de gestion et fournisseurs d'informations comptables
    - b) schémas, procédures et contrôles comptables
  - 2. Diagnostic et plan d'actions
    - a) formalisation du constat
    - b) création d'une structure dédiée, objectifs, planning et coûts
  - C. Outils opérationnels du contrôle interne comptable
    - 1. Normalisation des procédures
      - a) procédures, schémas, plan comptable annoté
      - b) définition des événements de gestion normalisés
      - c) seuils d'autorisation et procédure d'escalade
      - d) fournisseurs et propriétaires
      - e) charte des responsabilités
      - f) questionnaires de contrôles comptables clés de l'assurance
    - 2. Pilotage et reporting
      - a) notation des questionnaires de contrôles comptables clés
      - b) procédure de remontée des incidents comptables
      - c) reporting de santé comptable
  - D. Atelier contrôles comptables clés de l'assurance
    - 1. Provisions techniques, placements, conformité réglementaire
    - 2. Tiers : assurés, réassureurs, coassureurs, comptes d'attente
    - 3. Émissions, encaissements, sinistres et autres chaînes techniques
    - 4. Trésorerie
    - 5. Écritures manuelles
    - 6. Piste d'audit : social, fiscal, consolidation, états de contrôle
    - 7. Habilitations, profils d'accès aux systèmes comptables

### Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### Personnalisation parcours :

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Responsables et personnels comptables et financiers  
Auditeurs internes  
Inspecteurs

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1393,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 26/01/2026 à 00:28